

EXPERT EN RELATIONS ET COOPERATIONS INTERNATIONALES

La certification s'obtient par capitalisation de la totalité des blocs. Cette certification est constituée de 5 blocs de compétences homogènes comme illustrés ci-dessous.

La validation de l'acquisition des compétences s'effectue par le contrôle continu sur chacun des blocs de compétences sous différentes formes (contrôles, exposés individuels et travaux individuels par exemple) et par des évaluations écrites et/ou orales organisées en fin de formation selon un planning défini et communiqué aux apprenants.

| Bloc de compétences | Activités | Compétences |
|---|--|---|
| BLOC 1 – PILOTER LES RELATIONS ET LES COOPERATIONS INTERNATIONALES | A1. Mise en œuvre des missions d'une fonction diplomatique, de représentation des intérêts et de négociation au sein d'institutions gouvernementales ou non-gouvernementales nationales, suivi du risque pays | <p>C1. Établir un diagnostic d'une situation ou d'un pays afin d'identifier les enjeux en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plaçant les faits et les prises de position dans leur contexte historique, géographique, économique et diplomatique ; ▪ Identifiant les décideurs politiques, de la société civile ; ▪ Analysant les documents produits sur les sites des ministères et la réalisation d'entretiens avec les représentants des autorités ministérielles pour l'identification des politiques étrangères ministérielles ; ▪ Évaluant les stratégies internationales des acteurs gouvernementaux et infra-gouvernementaux, leurs objectifs et leurs méthodes ainsi que les positions des acteurs multilatéraux (OIG / ONG), les alliances et forums (G7, G20, APEC, ASEM, Davos). <p>C2. Concevoir par écrit et par oral des synthèses rapides sur des sujets d'actualité, en les insérant dans les problématiques de long terme du pays et des analyses sectorielles en vue d'apporter une expertise sur la conception de fiches pays, d'allocutions, de dossiers de presse, de notes verbales, de notes diplomatiques et de rapports de présentation aux autorités françaises.</p> |
| | A2. Développement de la coopération internationale entre les États | <p>C3. Afin de défendre les intérêts de son organisation et d'obtenir un accord favorable, participer à des réunions internationales dans les secteurs politiques, défense et économiques.</p> <p>C4. Proposer des mesures à la fois législatives et réglementaires afin d'élaborer et rédiger des accords internationaux de projets de coopération, des projets de coopération et des plans d'action.</p> |
| | A3. Compréhension et suivi des enjeux européens : présence au sein et aux côtés des instances de l'Union Européenne pour la conception et le pilotage des programmes de coopération européens | <p>C5. Evaluer les politiques publiques en place par la préparation des prises de position, l'analyse et la définition de mesures législatives et réglementaires afin de proposer des politiques européennes.</p> <p>C6. Définir les critères d'attribution des subventions en vue de rédiger les appels à projets de subvention et instruire les dossiers dans le cadre du pilotage des programmes européens.</p> <p>C7. Afin de faire évoluer une législation européenne, conduire et mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des politiques de coopération dans les domaines politiques et économiques (aide au développement, coopération industrielle sectorielle, financière et commerciale dans le cadre européen) d'une part ; ▪ Des actions de lobbying des fédérations professionnelles vis-à-vis de la Commission, du Conseil et du Parlement européen. <p>C8. Conduire une négociation en prenant en considération les différences culturelles et les codes de conduite propres à chaque pays et en définissant des modes de communication et de collaboration en vue d'optimiser la coopération entre les équipes multiculturelles.</p> |

| Bloc de compétences | Activités | Compétences |
|---|--|---|
| <p>BLOC 2 – DEFINIR UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ET D'INTERVENTION A L'INTERNATIONAL</p> | <p>A1. Définition d'une stratégie développement international avec un soutien diplomatique (entreprise et/ou ONG)</p> | <p>C9. En vue de définir une stratégie de développement d'une entreprise française à l'international, mener une analyse prospective pays et/ou secteur en mettant en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les typologies de risques et leur impact potentiel (politique, sécuritaire, risque de change etc.) ; ▪ Les formalités et méthodes de conduite d'un projet à l'international ; ▪ L'organisation à privilégier pour un positionnement favorable sur le pays et/ou secteur (bureau technique, bureau de représentation, filiale etc.) ; ▪ Les acteurs clés à intégrer dans le projet ; ▪ Les différences culturelles et les codes de conduites propres au pays à prendre en considération dans la négociation d'Etat à Etat ou négociation commerciale. |
| | <p>A2. Gestion des interactions entre une entreprise et/ou une ONG et les pouvoirs publics par le biais d'un partenariat</p> | <p>C10. Concevoir un partenariat public-privé afin de gérer les interactions entre un acteur privé et les pouvoirs publics dans le cadre de la stratégie de développement.</p> |
| | <p>A3. Appui de la diplomatie à un projet de développement à l'international, soutien public et stratégique aux entreprises à l'international</p> | <p>C11. Etablir une cartographie de l'ensemble des acteurs afin d'identifier clairement leurs rôles respectifs (acteurs internationaux tels que OIG, bailleurs de fonds, Etats étrangers ; les pouvoirs publics locaux tels que les collectivités, grands établissements ou entreprises publiques ; la société civile) et mettre en évidence les contraintes politiques et juridiques existantes.</p> <p>C12. Afin de mettre en place une diplomatie sectorielle, organiser le soutien politique et diplomatique par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La préparation de visites et d'accords d'Etat à Etat et la rédaction de messages politiques ; ▪ La détermination de la forme juridique la plus adéquate pour le projet de développement international et en fonction de la taille de l'entreprise (grande entreprise ou PME/PMI) ; ▪ Le choix du soutien financier le plus approprié au projet de développement à l'international prenant en considération les interactions avec les financements de l'aide publique (MTDMS - Medium-Term Debt Management Strategy) ; ▪ La préparation d'une assistance potentielle aux entreprises en situation de crise de quelle que nature que ce soit. |

| Bloc de compétences | Activités | Compétences |
|---|--|--|
| <p>BLOC 3 – ASSURER DES MISSIONS DE DIRECTION, DE CONSEIL ET DE SOUTIEN EN SITUATION DE CRISE OU CONFLIT</p> | <p>A1. Analyse et gestion d'une situation de crise dans sa complexité au niveau national, régional ou local</p> | <p>C13. Evaluer les crises et les conflits afin de cartographier les conséquences internes, régionales et internationales (déplacement de population, famines, exactions contre des minorités ou violences sexuelles), en prenant en compte les dimensions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Physique (guerre interétatique/civile, phénomène terroriste etc.) ; ▪ Cognitive (histoire du terrain conflictuel et sa nature, acteurs) ; ▪ Informationnelle (réseaux disponibles pour l'ensemble des acteurs impliqués). <p>C14. En vue d'élaborer une réponse stratégique d'apaisement et de réconciliation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier dans chaque situation et chaque zone les acteurs, les facteurs de déstabilisation, les forces d'équilibre et de modération, les sources de communication publiques ; ▪ Proposer et rédiger une politique et des outils juridiques de médiation et d'arbitrage bilatéraux ou au sein des institutions multilatérales. |
| | <p>A2. Définition, élaboration et animation d'une politique de gestion de crise</p> | <p>C15. Afin de prévenir et comprendre les situations de crise, recueillir et analyser toute information liée à des menaces potentielles de risques directs ou indirects par une méthodologie de recherche appliquée (système de veille), l'utilisation de sources formelles et informelles, l'identification des signaux faibles, l'utilisation des technologies de l'information et de communication ; et exploiter l'information pertinente.</p> <p>C16. Réaliser un audit organisationnel en vue d'analyser le contexte, le mode de fonctionnement et les typologies de risques et de crises (humains, financiers et réputationnels etc.) auxquelles peut s'exposer l'organisation, anticiper les impacts potentiels, et définir la politique de culture de crise (continuité d'activité) en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposant différents scénarii stratégiques de prise en charge d'une crise selon sa typologie et en fonction des moyens disponibles ; ▪ Formalisant des procédures en adéquation avec d'éventuels plans publics de crise nationaux ou internationaux ; ▪ Mobilisant les bonnes personnes au sein de la cellule de crise et définissant les responsabilités de chacun, voire d'autres parties prenantes, en support de la gestion de crise. <p>C17. Afin de piloter la démarche projet de gestion de crise, coordonner :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La planification des moyens humains et l'animation d'une cellule de crise ; ▪ La formation aux procédures et leur diffusion à tous les niveaux de l'organisation ; ▪ La tenue de réunions décisionnelles en situation de crise ; ▪ L'exploitation des différents outils techniques de gestion de crise tels que la main courante. <p>C18. Evaluer les réponses à la crise par la réalisation d'exercices de simulation et des procédures formalisées à partir de retour d'expérience (RETEX) afin d'actualiser les consignes de la gestion de crise, de réviser les partages de responsabilité, de corriger les dysfonctionnements et d'amender les plans de formation et les plans opérationnels.</p> |
| | <p>A3. Elaboration d'une stratégie de communication adaptée au processus de gestion de crise ou conflit</p> | <p>C19. A partir de l'analyse du contexte médiatique, les tendances d'opinion et les risques éventuels encourus par l'organisation, gérer l'information en temps de crise pour limiter toute déformation d'actualité et parer à la diffusion dans les réseaux sociaux d'informations susceptibles de déstabiliser le public par la construction d'un plan de communication institutionnelle et l'élaboration d'une stratégie de communication en situation de crise.</p> <p>C20. Concevoir les outils de communication appropriés en vue d'organiser, de structurer et diffuser les informations adaptées vers les acteurs cibles en interne, le public externe et les autorités de régulation.</p> |

BLOC DE COMPETENCES PAR SPECIALISATION AU CHOIX

| Bloc de compétences | Activités | Compétences |
|---|---|--|
| SPECIALISATION 1. <u>DIPLOMATIE ECONOMIQUE</u> - ASSURER LE SOUTIEN DE LA DIPLOMATIE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'UN PAYS | A1. Promotion de l'attractivité de la France | CO1.1. Identifier les acteurs et leurs rôles (fonds souverains, fonds de pension, fonds d'investissement et fonds d'entreprise) en vue de promouvoir l'attractivité de la France sur l'investissement par : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La préparation aux négociations pour l'acquisition d'entreprises françaises par des capitaux étrangers ; ▪ La présentation du concept d'attractivité dans toutes ses formes (notamment le country branding et le soft power (qu'il soit culturel, touristique ou universitaire). |
| | A2. Soutien du service public aux exportations des PME/TPE et à l'internationalisation de la « French Tech » | CO1.2. Organiser le soutien au développement à l'international des PME/PMI par le dispositif « Team France Export » dans ses 2 dimensions, l'assurance et le financement de Bpifrance d'une part, et l'appui de Business France pour la prospection de nouveaux marchés d'autre part. CO1.3. Organiser le soutien aux entreprises en général (dont les start-up) par l'innovation technologique, notamment dans le cadre du développement à l'international de la « French Tech » et la recherche de financement. |
| | A3. Conduite de la diplomatie d'influence par la préparation d'évènements, de rencontres et conférences | CO1.3. Conduire au service d'un projet global de coopération internationale, une diplomatie d'influence par le biais de la science, de la culture, du sport et du tourisme en organisant des évènements (colloques, séminaires, conférences et cérémonies ...) et des visites (protocole, thématiques, invitations) et leurs dossiers respectifs). CO1.4. Afin de conduire au service d'un projet global de coopération internationale, une diplomatie d'influence par le biais de la science, de la culture, du sport et du tourisme, organiser des évènements (colloques, séminaires, conférences et cérémonies ...) et des visites (protocole, thématiques, invitations) et préparer les dossiers respectifs en vue de développer la notoriété et l'attractivité des entreprises nationales à l'international. CO1.5. Savoir s'intégrer dans une équipe professionnelle déjà existante et réaliser les missions confiées par son supérieur hiérarchique. |

| Bloc de compétences | Activités | Compétences |
|---|--|---|
| SPECIALISATION 2. ONG ET COOPERATION HUMANITAIRE - PILOTER UNE POLITIQUE DE COOPERATION HUMANITAIRE, ET DE RECONSTRUCTION DE LA SOCIETE CIVILE | A1. Conception et pilotage des coopérations entre acteurs publics et privés | CO2.1. Piloter une politique d'ONG dans les différents secteurs notamment à l'aide au développement et au développement durable en s'appuyant sur les institutions internationales et sur les techniques de financement propres (dons, prêts, micro-crédit, actions de coopération des entreprises privées) en vue de rédiger un programme ou un rapport selon les modalités types de l'Agence Française de Développement. |
| | A2. Pilotage d'un projet ou d'une mission humanitaire de long terme | CO2.2. Piloter un projet ou une mission humanitaire au sein des ONG compétentes en matière de coopération internationale par la gestion et l'animation de réseaux de bénévoles, la levée de fonds, le pilotage de l'administration et de la logistique et la coordination des actions individuelles et/ou collectives relatives au droit d'asile, des réfugiés, des migrations et de la protection des droits de l'homme. CO2.3. Mettre en place des accords de coopération intégrant les pratiques juridiques adaptées (droit des conventions internationales, règles anti-corruption, conventions bilatérales etc.) afin de mener à bien un projet ou une mission humanitaire. |

| Bloc de compétences | Activités | Compétences |
|--|--|--|
| <p>SPECIALISATION 3. <u>STRATEGIE DE DEFENSE ET SECURITE</u> - CONCEVOIR ET PILOTER UNE POLITIQUE OU UNE COOPERATION DE DEFENSE ET SECURITE (DONT LA CYBERSECURITE)</p> | <p>A1. Élaboration et mise en œuvre d'une politique de défense et de cybersécurité</p> | <p>CO3.1. Participer à l'élaboration des politiques de défense et de cybersécurité conformément à la gouvernance de l'espace numérique (ONU, associations américaines, accords régionaux, initiatives privées, Appel de Paris etc.) afin de prévenir les éventuelles conséquences d'une attaque.</p> <p>CO3.2. Afin de promouvoir une politique de défense et de sécurité en vue de lutter contre la cybercriminalité et assurer la protection des données et des infrastructures vitales, s'appuyer sur des mécanismes de sécurité collective et des coopérations au sein d'organisations internationales (ONU) et régionales (UA, OSCE) ; utiliser divers instruments (sanction, médiation, missions politiques et militaires) déjà en place ; concevoir les outils et moyens en vue d'assurer la sécurité des systèmes d'information et respecter la dialectique « sécurité – liberté ».</p> |
| | <p>A2. Définition des stratégies de défense générale et gestion des opérations en extérieur</p> | <p>CO3.3. Définir la stratégie générale en tenant compte des priorités géostratégiques pour la politique de défense d'un Etat et des enjeux communs/partagés/projetés en vue d'assurer la protection du ou des territoire(s) et de la population.CO3.4. Etablir la stratégie militaire intégrant les processus décisionnels (rationalités vs irrationalités), les objectifs politiques et militaires relatifs à une opération planifiée interarmées et/ou interalliée en s'appuyant sur des mécanismes de sécurité collective et se prémunir d'une dérive.</p> <p>CO3.4. Etablir la stratégie militaire et se prémunir d'une dérive en intégrant les processus décisionnels (rationalités vs irrationalités), les objectifs politiques et militaires relatifs à une opération planifiée interarmées et/ou interalliée en s'appuyant sur des mécanismes de sécurité collective.</p> <p>CO3.5. Bâtir une politique industrielle de défense et de sécurité (programme d'armement) stable et durable par la réalisation d'une prospective stratégique en vue de répondre aux politiques de conception, de fabrication et d'acquisition des armements tant du point de vue des États que des industriels (prestataires de service et équipementiers dont entreprises et groupements d'influenceurs et régulateurs.</p> <p>CO3.6. Coordonner les programmes d'armements menés par les directeurs nationaux d'armement, la recherche et le développement en contrôlant l'exportation des matériels de guerre, en tenant compte des particularités des marchés publics de défense et de sécurité, et en considérant les questions environnementales afin de respecter les orientations stratégiques de la politique de défense nationale.</p> |